

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
PRÉFECTURE DE RÉGION

DIPLÔME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE DANSE

LE MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Vu l'article L.362-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 11 avril 1995 modifié ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2006 ;



DÉCERNE

à : Charlotte MORAND

né(e) le : 31/10/87 à NANTES (44)

LE DIPLÔME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE DANSE

option : JAZZ

Fait à : NANTES le 5 JUL. 2012

pour le Ministre,
Le Préfet de la région

Le directeur régional
des affaires culturelles

Georges POULL